

Assurance santé



SwissLife

Swiss santé Génération vitalité

Pour votre santé, ayez le réflexe prévention!



BUREAU
FÉDÉRAL
DE LA SANTÉ



Swiss santé

Des formules adaptées
à tous vos besoins de santé



Swiss santé, la garantie d'un service de qualité.



Les formules Swiss santé ont obtenu, par Bureau Véritas, la certification au label "excell santé", reconnaissance officielle de leur engagement permanent à :

- **vous accompagner** dans l'entretien de votre capital santé,
- **vous donner accès à des réseaux de professionnels** de santé partenaires, au niveau national,
- **vous assurer en toute transparence.**

Liste des engagements certifiés disponible sur simple demande. Référentiel de certification de service "excell santé" du 20 avril 2006 N° 1502954.CS.139, certifié par Bureau Véritas - 92 046 Paris La Défense.

**jusqu'à 400 €
d'aide par an***

Spécialistes, hospitalisation, soins dentaires, lunettes... Se soigner coûte cher.

Bien que la plupart des maladies longues ou graves soient prises en charge «à 100%» par la Sécurité sociale, vous devez souvent financer les dépassements d'honoraires des spécialistes, le forfait hospitalier de 16 € par jour, la chambre particulière en cas d'hospitalisation...

Sans parler des dépenses de lunettes ou de prothèses dentaires, très peu remboursées par la Sécurité sociale et qui concernent tout le monde avec l'âge.

Pour couvrir vos dépenses de santé, il est donc **indispensable de choisir une assurance adaptée à vos besoins.**

Voilà pourquoi Swiss Life a imaginé **les 4 formules Génération vitalité de Swiss santé**, spécialement prévues pour les 60 ans ou plus.

A noter : les formules Génération vitalité de Swiss santé vous permettent de bénéficier de **l'aide au paiement d'une complémentaire santé**, si vous répondez aux conditions d'attribution, notamment en matière de revenus. Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie. Ces formules ne sont pas éligibles à la fiscalité Madelin.

*montant par personne pour 2007, variable selon l'âge.

Swiss santé

Des garanties complètes et innovantes

Les formules Génération vitalité de Swiss santé vous assurent :

- **à partir de 60 ans** jusqu'à 80 ans, et sans limite d'âge pour la formule 1,
- **une couverture immédiate** : dès la signature de votre contrat, toutes vos dépenses de santé sont prises en charge,
- **une assurance sans aucune formalité** : aucun questionnaire de santé à compléter,
- **une garantie pour toute la vie** : votre contrat ne pourra jamais être résilié pour raisons de santé,
- **la prise en charge de nombreuses dépenses pour lesquelles la Sécurité sociale n'intervient pas** : forfait hospitalier, chambre particulière en cas d'hospitalisation, vaccins, chirurgie réfractive telle que l'opération de la presbytie, les implants dentaires... (selon les formules et à hauteur des garanties).



Et parce que votre santé passe aussi par votre bien-être, Génération vitalité vous offre :

- un forfait pour 4 consultations d'**ostéopathes** ou de **chiropracteurs** par an,
- un forfait pour 4 séances par an chez un **pédicure** ou **podologue** diplômé d'Etat,
- un forfait optique supplémentaire pour les **verres progressifs-multifocaux**, plus coûteux,
- un forfait annuel pour certains **traitements liés à l'insuffisance veineuse** non remboursés par la Sécurité sociale.



7 Et surtout, certaines dépenses étant indispensables, Génération vitalité vous offre, dès la formule 2, des forfaits supplémentaires pour :

- les **perruques** dans le cadre d'un traitement médical,
- certains petits appareillages tels que bas de contention, semelles,
- les **appareils auditifs**.

7 Mieux vaut prévenir que guérir :

Swiss santé vous accompagne dans l'entretien de votre capital santé et prend en charge certains **actes de dépistage ou préventifs non remboursés** par la Sécurité sociale, et pourtant très importants. Votre **forfait prévention santé** prend en charge la moitié de vos dépenses de prévention, dans le cadre d'un forfait annuel. Vous choisissez dans une liste, les actes ou dépenses les plus adaptés à votre situation personnelle.

7 Plus de 20 actes de prévention disponibles sur prescription médicale et achat en pharmacie :

Exemples : vaccin Zostavax®* en prévention du **zona**, médicaments **antigrippaux** (Tamiflu®*, Relenza®*), **substituts nicotiniques** pour arrêter de fumer, ainsi que Zyban®* et Champix®* : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire de votre médecin, **antipaludéens** pour vos voyages, **vitamines** indiquées en prévention ou traitement de la **dégénérescence maculaire liée à l'âge...**

*ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique. Liste exhaustive disponible sur simple demande à votre interlocuteur commercial.

Swiss santé

Des services qui vous facilitent la vie

➤ Pour votre confort, vous profitez de l'assistance en plus de l'assurance.

• Des renseignements personnalisés par téléphone, de 9 heures à 19 heures, du lundi au samedi

> Garantie assistance est à votre écoute pour vous renseigner et vous guider dans la vie quotidienne : mise en relation avec des organismes d'aide à la personne (ménage, petit bricolage, courses...) avec paiement par chèque emploi service universel (CESU), informations sur les maisons médicalisées et leurs équipements, les droits de succession...

• Une aide à la médiation en cas d'erreur ou de négligence médicale

> Lors d'un conflit généré par une prise en charge médicale, **Swiss santé vous accompagne dans la médiation** avec le ou les professionnels de santé impliqué(s), afin de **rechercher le meilleur compromis possible**.



• Une protection au quotidien :

en cas d'hospitalisation de plus de 24 heures :

- > aide ménagère
- > garde des petits-enfants
- > garde des **animaux domestiques**
- > remboursement des frais de télévision jusqu'à 160 € (sous conditions)

en cas d'accident ou de maladie :

- > aide à la recherche d'un médecin
- > organisation de soins à domicile
- > **portage de médicaments** en cas d'urgence et d'immobilisation

• Une protection en cas de voyages ou déplacements en France comme à l'étranger :

- > rapatriement
- > avance de frais médicaux à l'étranger
- > envoi de médicaments introuvables sur place.

7 Des remboursements pratiques et rapides.

Vous êtes remboursé directement par virement ou par chèque, sous 48 heures dès réception du décompte de votre régime obligatoire*, **ainsi vous n'avez rien à envoyer.**

7 Vous pouvez payer mensuellement vos cotisations, sans frais supplémentaires.



7 Swiss santé : un accompagnement de tous les instants, ça change la vie.

Avec Swiss santé, vous bénéficiez de services performants auprès de plus de **55 000 professionnels de santé** partenaires du réseau Carte Blanche, répondant à un certain nombre de critères objectifs :

Un appel ou un clic sur internet et vous avez accès aux coordonnées des professionnels de santé partenaires du réseau Carte Blanche proches de chez vous !

- la dispense d'avance de frais, grâce au **tiers payant et prises en charge** pratiqués à la pharmacie, et aussi chez de nombreux autres professionnels de santé partenaires : **laboratoires, radiologues**, kinésithérapeutes, opticiens, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes, cliniques et établissements hospitaliers.**

- **des engagements tarifaires** chez plus de 7 000 opticiens, près de 4 000 chirurgiens-dentistes et auprès des audioprothésistes, ostéopathes et diététiciens partenaires.

Vous demeurez naturellement libre de consulter un professionnel de santé hors du réseau Carte Blanche, hors conditions spécifiques mentionnées ci-dessus.



- **des informations prévention santé** : lettre d'information santé, accès personnalisé au site d'information **www.cartesblanchesante.com**, accès à des programmes de prévention tels que l'aide à l'arrêt du tabac.





*selon les accords de télétransmission existant avec votre Caisse d'Assurance Maladie.

**dans le cadre du parcours de soins coordonnés uniquement.

Génération vitalité

Souscription possible sans limite d'âge pour la formule 1 jusqu'à 80 ans, pour les formules 2, 3 et 4.

Tableau des garanties

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
 <h4>Hospitalisation</h4> <ul style="list-style-type: none"> > Frais de séjour en secteur conventionné en secteur non conventionné > Chirurgie / Anesthésie > Forfait hospitalier durée illimitée > Chambre particulière durée illimitée > Lit d'accompagnant pendant 15 jours > Transport du malade > Hospitalisation à domicile 	100 % 100 % 100 % Frais réels - - 100 % 100 %	200 % 200 % 150 % Frais réels 40 €/jour 20 €/jour 100 % 100 %	Frais réels 200 % 200 % Frais réels 50 €/jour 20 €/jour 125 % 150 %	Frais réels 300 % 300 % Frais réels 60 €/jour 25 €/jour 150 % 200 %
 <h4>Dentaire</h4> <ul style="list-style-type: none"> > Dentaire remboursé par la Sécurité sociale soins, prothèses > Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale y compris implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie <ul style="list-style-type: none"> • forfait/an/bénéficiaire 	100 % -	150 % 100 €	200 % 150 €	250 % 200 €
 <h4>Optique</h4> <ul style="list-style-type: none"> > Verres & montures + lentilles remboursés par la Sécurité sociale + forfait/an/bénéficiaire y compris pour lentilles non remboursées et chirurgie réfractive (presbytie), loupes - téléagrandisseurs - loupes télescopiques prescrits Forfait supplémentaire pour verres progressifs-multifocaux 	100 % 50 € 75 € -	150 % 150 € 225 € + 50 €	200 % 200 € 300 € + 75 €	250 % 250 € 375 € + 100 €
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Bonus de 50% sur le forfait optique, si non utilisé une année soit un forfait cumulé sur 2 ans de :</p> </div>				
 <h4>Honoraires</h4> <ul style="list-style-type: none"> > Médecins, y compris avec mention acupuncture ou homéopathie, auxiliaires médicaux, laboratoires > Ostéopathes, chiropracteurs non remboursés par la S. sociale <ul style="list-style-type: none"> • 4 consultations maxi/an - par consultation > Pédicures, podologues diplômés d'Etat non remboursés par la Sécurité sociale <ul style="list-style-type: none"> • 4 séances maxi/an - par séance > Actes de spécialités : ATM (actes techniques médicaux) > Imagerie, radiologie, échographie 	100 % 28 € 28 € 100 % 100 %	100 % 28 € 28 € 100 % 100 %	150 % 28 € 28 € 150 % 150 %	200 % 28 € 28 € 200 % 200 %



Pharmacie

- > Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale
- > Vaccins non remboursés en recommandations générales du calendrier vaccinal
 - forfait/an/bénéficiaire
- > Traitement de l'insuffisance veineuse non remboursé, sur prescription médicale : veinotoniques, hémorroïdes, bas de maintien
 - forfait/an/bénéficiaire

100 %

100 %

100 %

100 %

30 €

30 €

50 €

50 €

30 €

30 €

50 €

50 €



Prestations diverses

- > Cures thermales / Dépenses remboursées par la Sécurité sociale
 - forfait/an/bénéficiaire
- > Prothèses & appareillage / Auditif, Orthopédique...
 - + prothèses capillaires remboursées par la Sécurité sociale
 - forfait/an/bénéficiaire
- + appareils auditifs
 - forfait/an/bénéficiaire
- + petit appareillage (semelles, orthopédie, bas de contention)
 - forfait/an/bénéficiaire

100 %

100 %

150 %

200 %

-

150 €

200 €

250 €

100 %

100 %

100 %

100 %

-

50 €

75 €

100 €

-

200 €

250 €

300 €

-

50 €

75 €

100 €

Prévention & Services

- > Forfait prévention santé / Dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale.
 - Prise en charge dans le cadre d'un forfait/an/bénéficiaire, de 50% des dépenses réalisées parmi une liste d'actes de prévention et de dépistage :
- > RDV Pharmaceutique
- > Assistance

100 €

100 €

100 €

150 €

Remboursement d'une consultation à 10 €/an dans le réseau de pharmaciens partenaires.

oui

oui

oui

oui

Renfort optique - dentaire - appareils auditifs

- A> +25€ optique +25% dentaire remboursé +25€ appareils auditifs
- B> +50€ optique +50% dentaire remboursé +50€ appareils auditifs

A-B

A-B

A-B

A-B

Votre cotisation M : _____ ans Mme : _____ ans
par mois Régime : _____ Régime : _____

Conformément à la législation en vigueur, les garanties Swiss santé ne remboursent pas, hors du parcours de soins, la diminution des remboursements par la Sécurité sociale, ni la majoration des honoraires autorisée pour les spécialistes. Dans tous les cas, la contribution de 1€ par acte médical reste à votre charge.

Prestations en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.



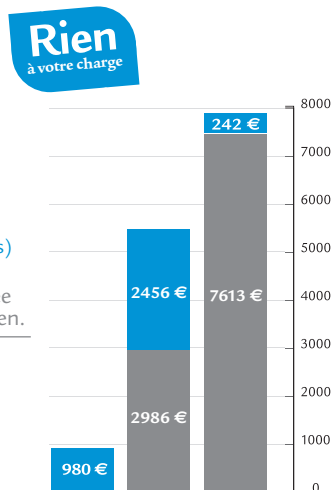
À l'hôpital ou à la clinique

(dans le cadre du parcours de soins)

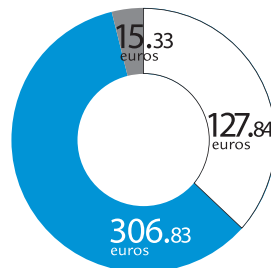
Séjour de 14 jours en clinique privée conventionnée pour un pontage aortocoronarien.

- Remboursement Swiss santé > Génération vitalité formule 3
- Remboursement Sécurité sociale

Dépenses ▶



Chambre particulière et lit d'accompagnant : 980 €
 Actes techniques et honoraires (chirurgien, anesthésiste, radiologue) : 5442 €
 Frais de séjour dont forfait hospitalier et participation forfaitaire : 785 €



Chez l'opticien

Achat d'une paire de lunettes à verres progressifs : 450 €

- Remboursement Swiss santé > Génération vitalité formule 3
- Remboursement Sécurité sociale
- A votre charge

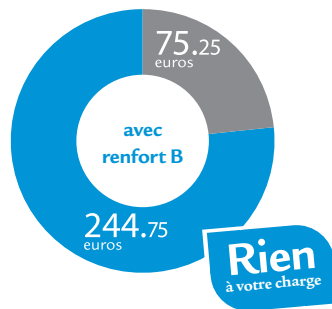
Vous ne changez pas de lunettes tous les ans ?

Dans notre exemple avec le **bonus optique**, vos lunettes ne vous coûteront rien, si vous n'avez pas eu de remboursement optique l'année précédente.

Chez le dentiste

Pose d'une couronne : 320 €

- Remboursement Swiss santé > Génération vitalité formule 4
- Remboursement Sécurité sociale



Exemples au 01.07.2007 - Voir conditions dans le tableau de garanties

Swiss santé

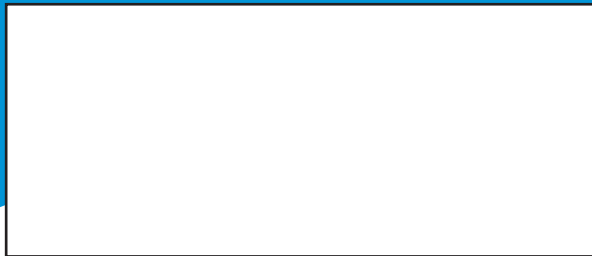
Avec Swiss santé, vous faites confiance à un spécialiste de l'assurance santé.

Une qualité reconnue ! 90% des clients assurés par Swiss santé se déclarent **très satisfaits ou satisfaits** de leurs garanties et du service proposé et **87% se disent prêts à recommander l'assurance Swiss santé à leurs proches.***

* Résultats enregistrés entre le 01.01.2005 et le 31.12.2006 auprès d'un échantillon de plus de 15 000 clients Swiss santé.

Avec Swiss santé,
vous choisissez un service de qualité.
N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !

Votre interlocuteur commercial



www.swisslife.fr



SwissLife

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social :
86, boulevard Haussmann
75380 Paris cedex 08.

SA au capital de
€ 150.000.000.

Entreprise régie par le Code
des Assurances
322.215.021 RCS Paris

www.swisslife.fr